



# STRATÉGIE MÉTROPOLITAINE EN ITINÉRANCE

COMMISSION DE L'HABITATION  
ET DE LA COHÉSION SOCIALE

SEPTEMBRE 2024



Communauté  
métropolitaine  
de Montréal

# TABLES DES MATIÈRES

3 SIGLES ET ABRÉVIATIONS

4 LA COMMISSION DE L'HABITATION ET DE LA COHÉSION SOCIALE ET SON MANDAT

5 L'ITINÉRANCE DANS LE GRAND MONTRÉAL

10 RÉDUIRE ET PRÉVENIR L'ITINÉRANCE, UNE RESPONSABILITÉ COLLECTIVE

13 VISION MÉTROPOLITAINE

14 ACTIONS MÉTROPOLITAINES

## ACTION 1 | SOUTENIR LE DÉVELOPPEMENT DE LOGEMENTS SOCIAUX ET ABORDABLES CONTRIBUANT À PRÉVENIR L'ITINÉRANCE

- 14 1.1 financer des projets et des programmes d'habitation visant les personnes en situation ou à risque d'itinérance
- 15 1.2 demander au gouvernement du Québec d'accroître et de pérenniser le financement du soutien communautaire en logement
- 16 1.3 Assurer un suivi des programmes et des interventions gouvernementales et leurs retombées en matière de lutte contre l'itinérance



## ACTION 3 | PRODUIRE ET PARTAGER DES CONNAISSANCES EN MATIÈRE D'ITINÉRANCE, DE VULNÉRABILITÉS SOCIALES ET ÉCONOMIQUES ET D'ACCÈS AU LOGEMENT DANS LE GRAND MONTRÉAL

- 20 3.1. Rassembler et diffuser les données afin de suivre l'évolution des enjeux
- 22 3.2. Documenter les besoins d'accompagnement des ménages sans logis ou à risque de l'être



## ACTION 2 | COLLABORER POUR ACCROÎTRE LE FILET SOCIAL ET AMÉLIORER LE SOUTIEN AUX POPULATIONS VULNÉRABLES

- 17 2.1. Poursuivre les actions stratégiques en matière de droit au logement
- 18 2.2. Soutenir, promouvoir et développer le service 211 Grand Montréal



## ACTION 4 | CONTRIBUER AU DÉVELOPPEMENT DE MILIEUX DE VIE COMPLETS ET INCLUSIFS, NOTAMMENT POUR LES PERSONNES EN SITUATION D'ITINÉRANCE

- 23 4.1. Renforcer les réflexes d'inclusion et la prise en compte des vulnérabilités sociales dans la planification métropolitaine
- 24 4.2. Documenter et promouvoir les meilleures pratiques municipales en ce qui a trait à l'aménagement de milieux favorables au développement des personnes et au vivre-ensemble



25 INVITATIONS AUX PARTENAIRES GOUVERNEMENTAUX

## SIGLES ET ABRÉVIATIONS

<b>CHCS</b>	Commission de l'habitation et de la cohésion sociale	<b>PMAD</b>	Plan métropolitain d'aménagement et de développement
<b>CISSS</b>	Centre intégré de santé et de services sociaux	<b>PMH</b>	Politique métropolitaine d'habitation
<b>CIUSSS</b>	Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux	<b>PSLQ</b>	Programme de supplément au loyer Québec
<b>CMM</b>	Communauté métropolitaine de Montréal	<b>RÉSO</b>	Réseau d'entraide sociale et organisationnel
<b>CREMIS</b>	Centre de recherche de Montréal sur les inégalités sociales, les discriminations et les pratiques alternatives de citoyenneté	<b>RMR</b>	Région métropolitaine de recensement
<b>CRGM</b>	Centre de référence du Grand Montréal	<b>ROIL</b>	Regroupement des organismes et intervenants en itinérance de Laval
<b>ÉMMIS</b>	Équipe mobile de médiation et d'intervention sociale	<b>RQOH</b>	Réseau québécois des OSBL d'habitation
<b>FGM</b>	Fondation du Grand Montréal	<b>SARL</b>	Services d'aide à la recherche de logement
<b>FROHME</b>	Fédération régionale des OSBL d'habitation de la Montérégie et de l'Estrie	<b>SNL</b>	Stratégie nationale sur le logement
<b>FTQ</b>	Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec	<b>SPLI</b>	Stratégie de partenariats de lutte contre l'itinérance
<b>HCL</b>	Habitation communautaire Longueuil	<b>SCHL</b>	Société canadienne d'hypothèques et de logement
<b>HLM</b>	Habitation à loyer modique	<b>SCLSC</b>	Soutien communautaire en logement social et communautaire
<b>MRC</b>	Municipalité régionale de comté	<b>SHAPEM</b>	Société d'habitation populaire de l'Est de Montréal
<b>MSSS</b>	Ministère de la Santé et des Services sociaux	<b>SHQ</b>	Société d'habitation du Québec
<b>OMH</b>	Office municipal d'habitation	<b>SPL</b>	Stratégie des partenariats de lutte contre l'itinérance
<b>OMHM</b>	Office municipal d'habitation de Montréal	<b>SRA</b>	Stabilité résidentielle avec accompagnement
<b>OSBL</b>	Organisme sans but lucratif	<b>TOD</b>	Transit-Oriented Development (aménagement axé sur le transport en commun)
<b>PAMLSA</b>	Plan d'action métropolitain en logement social et abordable	<b>TVRS</b>	Télévision Rive-Sud
<b>PHAQ</b>	Programme d'habitation abordable Québec	<b>UMQ</b>	Union des municipalités du Québec

# LA COMMISSION DE L'HABITATION ET DE LA COHÉSION SOCIALE ET SON MANDAT

La commission de l'habitation et de la cohésion sociale (CHCS) est composée de huit élus dont quatre sont nommés par l'agglomération de Montréal, un par l'agglomération de Longueuil, un par la Ville de Laval, un par les municipalités de la couronne Nord et un par les municipalités de la couronne Sud.

## PRÉSIDENT

**M. Guillaume Tremblay**

Maire de la Ville de Mascouche

## VICE-PRÉSIDENTS

**M. Peter McQueen**

Membre du conseil de la Ville de Montréal

**Mme Nathalie Delisle**

Membre du conseil de la Ville de Longueuil

## MEMBRES

**M. Benoit Dorais**

Vice-président du comité exécutif de la Ville de Montréal

**M. Sterling Downey**

Membre du conseil de la Ville de Montréal

**Mme Flavia Alexandra Novac**

Membre du conseil de la Ville de Laval

**Mme Despina Sourias**

Membre du conseil de la Ville de Montréal

**M. Mario Lemay**

Maire de la Ville de Sainte-Julie

Le conseil de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) a confié en octobre 2023 (résolution CC23-060) à la commission le mandat d'élaborer une stratégie métropolitaine, dans l'objectif de contribuer à améliorer le continuum de services et de ressources en matière de prévention et de lutte à l'itinérance.

La commission a réalisé ce mandat lors de séances tenues le 14 mars, le 2 mai et le 22 août 2024.

## PAR SES TRAVAUX, LA CHCS SOUHAITE :

- ▲ Réaffirmer la priorité accordée à la lutte à l'itinérance et à l'inclusion des populations vulnérables dans la vision de développement du territoire métropolitain.
- ▲ Actualiser les positions et les attentes de la CMM sur le sujet au regard des plus récentes données, tendances et politiques publiques.
- ▲ Identifier les moyens à privilégier pour soutenir l'effort collectif de lutte et de prévention de l'itinérance, en cohérence avec les compétences de la CMM.
- ▲ Contribuer à une meilleure connaissance collective des enjeux d'itinérance dans le Grand Montréal.
- ▲ Contribuer à ce que l'ensemble des municipalités de la CMM poursuivent leurs efforts et soient davantage outillées pour favoriser la cohabitation sociale au sein de milieux de vie inclusifs pour les personnes en situation d'itinérance.

Pour mener à bien ce mandat, la commission s'est appuyée sur une revue de littérature (études, politiques publiques, etc.) et sur une analyse des données pertinentes pour comprendre les enjeux d'itinérance à l'échelle métropolitaine. Des experts clés du milieu municipal et du milieu communautaire ont été consultés en cours d'élaboration. La table technique CMM-municipalités en habitation a également contribué à bonifier les travaux en mai 2024.

# L'ITINÉRANCE DANS LE GRAND MONTRÉAL

## UNE CRISE MULTIFACTORIELLE

Dans le Grand Montréal, comme dans la plupart des régions métropolitaines, l'itinérance est une réalité vécue par une portion croissante de la population. Les facteurs menant un individu à l'itinérance sont multiples et souvent cumulatifs. La pauvreté, en particulier chez les personnes seules plus susceptibles de se retrouver en situation d'isolement social, et un manque d'accès à des logements abordables, salubres et sécuritaires, sont des facteurs sociaux qui, dans un contexte de crise multifactorielle, favorisent la croissance importante du phénomène de l'itinérance. La vulnérabilité sur le plan de la santé mentale, la présence de troubles ou déficiences, la présence d'un problème de dépendance (toxicomanie, alcoolisme, jeu compulsif, etc.) ou de violence familiale sont également des facteurs individuels qui constituent des conditions pouvant mener à l'itinérance.

Le phénomène n'a fait que prendre de l'ampleur depuis une trentaine d'années, s'accéléralant particulièrement depuis cinq ans, période marquée par la pandémie de la COVID-19 et une crise du logement qui se dessinait déjà avant celle-ci et qui s'est accentuée ensuite<sup>1</sup>.



## QUELQUES DÉFINITIONS

Il existe de nombreuses définitions de l'itinérance, la plupart faisant référence à la question du logement et à celle de la désaffiliation sociale. Parmi toutes ces différentes définitions, la Stratégie métropolitaine en itinérance s'appuie sur celle de la Politique nationale de lutte à l'itinérance (2014), qui décrit l'itinérance comme « un processus de désaffiliation sociale et une situation de rupture sociale qui se manifestent par la difficulté pour une personne d'avoir un domicile stable, sécuritaire, adéquat et salubre en raison de la faible disponibilité des logements ou de son incapacité à s'y maintenir et, à la fois, par la difficulté de maintenir des rapports fonctionnels, stables et sécuritaires dans la communauté<sup>2</sup> ». L'itinérance résulte souvent d'une série d'événements au cours desquels une personne voit ses liens avec ses proches, la communauté et les institutions s'effriter<sup>3</sup>. Une diversité de facteurs structurels, systémiques, relationnels et individuels peut contribuer au passage à l'itinérance.

En plus des trajectoires menant à l'itinérance, les formes que prend celle-ci varient elles aussi. Une personne est considérée en situation d'itinérance visible si elle n'a pas de domicile fixe et sécuritaire, et qu'elle vit dans un lieu non conçu pour l'habitation humaine (la rue, une voiture, un abri de fortune, etc.) ou dans une ressource temporaire (ressource d'hébergement d'urgence, refuge pour femmes victimes de violence conjugale, ressource de transition, etc.). L'itinérance cachée fait plutôt référence à la situation des personnes hébergées « temporairement chez quelqu'un ou dans une chambre d'hôtel ou de motel sans garantie de pouvoir y rester à long terme parce qu'elles n'ont nulle part d'autre où aller<sup>4</sup>».

<sup>1</sup> Ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS). *Dénombrement des personnes en situation d'itinérance visible au Québec – Rapport de l'exercice du 11 octobre 2022*, Gouvernement du Québec, 2023.

<sup>2</sup> Gouvernement du Québec. *Ensemble pour éviter la rue et en sortir - Politique nationale de lutte à l'itinérance*, Québec, 2014, p. 30.

<sup>3</sup> Bellot, Céline et Jocelyn Gadbois. *Deuxième portrait de l'itinérance au Québec*, MSSS, Gouvernement du Québec, 2022, p. 19.

<sup>4</sup> Institut de la statistique du Québec. *Enquête québécoise sur la santé de la population 2020-2021*, Québec, 2023, p 165.

## ÉVOLUTION RÉCENTE DU PHÉNOMÈNE

L'itinérance n'est pas un phénomène nouveau dans le Grand Montréal. La CMM constatait déjà dans son Plan d'action en logement social 2015-2020 que les personnes en situation d'itinérance étaient de plus en plus présentes hors des quartiers centraux et dans tous les secteurs géographiques du Grand Montréal. Les résultats du Dénombrement des personnes en situation d'itinérance visible au Québec, réalisé en 2022 et publié en 2023, confirment la tendance à la hausse que de nombreux acteurs municipaux et communautaires observaient déjà. À l'échelle du Québec, cette augmentation substantielle (+ 44 %) entre 2018 et 2022 fait porter le nombre estimé de personnes en situation d'itinérance visible à 10 000, dont une majorité dans la métropole.

Les données ne permettent pas de connaître quelle proportion des personnes en situation d'itinérance se trouvaient spécifiquement dans le Grand Montréal au moment du dénombrement, mais leur répartition par région administrative donne néanmoins une estimation de la portion visible du phénomène à l'intérieur ou à proximité de la CMM. Depuis la réalisation du dénombrement de 2022, tous les indicateurs portent à croire que le phénomène a pris de l'ampleur et que ces chiffres doivent être actualisés.



À l'échelle du Québec, cette augmentation substantielle (+ 44 %) entre 2018 et 2022 fait porter le nombre estimé de personnes en situation d'itinérance visible à 10 000, dont une majorité dans la métropole.

Tableau 1 : Nombre de personnes en situation d'itinérance visible dans les régions administratives du Grand Montréal et au Québec, 2022

Régions administratives du Grand Montréal	Nombre de personnes visibles	Variation 2018-2022
Montréal	4 690	+ 33 %
Montérégie	787	+ 98 %
Laurentides*	464	+ 109 %
Lanaudière*	314	+ 35 %
Laval	219	+ 6 %
<b>Total Québec</b>	<b>10 000</b>	<b>+ 44 %</b>

Source : MSSS, Dénombrement de 2022. Traitement : CMM, 2024.

\* Les capitales régionales des Laurentides et de Lanaudière se trouvent hors de la CMM.

L'itinérance dans les lieux extérieurs a également augmenté entre l'exercice de 2018 et celui de 2022 (+ 55 % au Québec)<sup>5</sup>. Un peu moins des deux tiers (60 %) des personnes en situation d'itinérance répertoriées dans les lieux extérieurs au Québec en 2022 étaient à Montréal, comparativement à 80 % en 2018<sup>6</sup>. Si une concentration des vulnérabilités est toujours observable dans la métropole, l'itinérance dans les lieux extérieurs devient néanmoins un enjeu ailleurs au Québec, dans des villes jusqu'alors peu touchées par le phénomène.

Selon les données du dénombrement de 2022 au niveau provincial, les répondants ont évoqué le plus souvent avoir perdu leur dernier logement à la suite d'une expulsion (23 %)<sup>7</sup>. De ce nombre, 53 % ont déclaré avoir été expulsés en raison d'un loyer non payé. Les personnes de plus de 50 ans étaient statistiquement plus nombreuses que les autres à évoquer l'expulsion comme raison pour la perte de leur logement. Ces données font écho à celles des rapports annuels de gestion du Tribunal administratif du logement, qui précisent que 51 % des demandes introduites en 2021-2022, et 49 % de celles de 2022-2023, concernaient le non-paiement du loyer<sup>8</sup>.

<sup>5</sup> MSSS. *Op. cit.*, 2023.

<sup>6</sup> *Ibid.*

<sup>7</sup> *Ibid.*

<sup>8</sup> Tribunal administratif du logement. *Rapport annuel de gestion 2021-2022*. Québec, 2022 et *Rapport annuel de gestion 2022-2023*. Québec, 2023.

Les intervenants sur le terrain constatent que les visages de l'itinérance se diversifient (personnes issues de l'immigration récente, familles, personnes âgées, etc.). Le phénomène de l'itinérance touche de façon disproportionnée certains groupes de la population. Par exemple, 29 % des personnes en situation d'itinérance dénombrées en 2022 dans la province avaient, par le passé, été placées par la Direction de la protection de la jeunesse dans une famille d'accueil ou un autre milieu institutionnel<sup>9</sup>. Pareillement, la proportion de personnes qui s'identifiaient comme Autochtones parmi les personnes en situation d'itinérance (13 %) était cinq fois plus élevée que dans la population générale québécoise<sup>10</sup>. Les Inuits étaient particulièrement surreprésentés parmi les personnes en situation d'itinérance, soit sept fois plus que dans la population générale. Un grand nombre de personnes autochtones qui vivent en situation d'itinérance sont à Montréal. Les personnes de la diversité sexuelle et de genres étaient également surreprésentées parmi les personnes dénombrées, particulièrement chez les moins de 30 ans.

### Les ressources qui visent à répondre aux besoins immédiats d'hébergement des personnes en situation d'itinérance sont au maximum de leur capacité.

Bien que certaines personnes en situation d'itinérance cachée, notamment celles qui utilisent les ressources de jour, aient été recensées lors du dernier dénombrement, cette étude ne permet pas de capter l'ampleur de l'itinérance cachée et elle ne représente pas l'ensemble des situations vécues. Malheureusement, aucune

initiative de mesure au Québec ne permet de quantifier l'état actuel de l'itinérance cachée. Cependant, le deuxième portrait de l'itinérance au Québec met en évidence que beaucoup de femmes, de personnes de 50 ans et plus et de personnes autochtones ou ayant une ascendance autochtone vivent de l'itinérance cachée<sup>11</sup>. Ces personnes peuvent vouloir éviter une situation d'itinérance visible par crainte d'être stigmatisées malgré d'autres risques, par exemple de l'abus de la part des personnes qui les hébergent temporairement.

Le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) a réalisé une collecte de données administratives auprès des ressources d'hébergement pour les personnes en situation ou à risque d'itinérance, en avril 2024, afin de connaître le nombre de places disponibles et le nombre de personnes hébergées dans la province. Ce rapport sur la fréquentation des ressources d'hébergement dans les différentes régions du Québec sera publié à l'automne 2024. Or, le constat que font les intervenants dans le Grand Montréal est que les ressources qui visent à répondre aux besoins immédiats d'hébergement des personnes en situation d'itinérance sont au maximum de leur capacité et insuffisantes, surtout pour certaines clientèles ayant des besoins particuliers.

À l'approche de l'hiver, les ressources d'hébergement d'urgence, qui fonctionnent à plein régime, doivent parfois refuser des personnes faute de disponibilité. Dans certaines villes du Grand Montréal particulièrement touchées par le phénomène de l'itinérance, des haltes-chaud sont mises en place afin que toute personne trouve une place au chaud pendant l'hiver. De plus, la Ville de Montréal finance quatre projets de navettes pour transporter les personnes en situation d'itinérance vers les ressources où des lits sont encore disponibles ou vers les haltes-chaud. Le manque de disponibilité des logements sociaux et abordables pour les personnes en situation de vulnérabilité entraîne également un phénomène d'engorgement dans les ressources d'hébergement de tout acabit, ce qui limite leur accès.



©scottmontreal/flickr.com

<sup>9</sup> MSSS. *Op. cit.*, 2023.

<sup>10</sup> *Ibid.*

<sup>11</sup> Bellot, Céline et Jocelyn Gadbois. *Deuxième portrait de l'itinérance au Québec*, MSSS, Gouvernement du Québec, 2022

## LE REFUGE ET LE CAFÉ DE RUE DE LAVAL

L'augmentation de 6 % de personnes en situation d'itinérance entre 2018 et 2022 enregistrée à Laval dans le cadre du dernier dénombrement ne reflète pas la hausse importante de l'achalandage dans les ressources en itinérance et dans les services d'urgence sociale observées par les intervenants dans cette ville. Les équipes de l'Urgence sociale de Laval ont noté une hausse de 136 % des hommes et de 103 % des femmes en situation d'itinérance entre 2019 et 2023 dans la ville<sup>12</sup>. Par ailleurs, le nombre de nouvelles demandes d'hébergement d'urgence au Refuge de Laval a presque doublé en deux ans.

D'une capacité de 30 lits chaque soir, le Refuge de Laval a reçu 502 nouvelles demandes en 2022-2023 de la part de personnes n'ayant jamais utilisé leur service d'hébergement d'urgence par le passé, soit 205 de plus que l'année précédente<sup>13</sup>. Situé dans un bâtiment patrimonial acquis par la Ville en 2019, le Refuge a ouvert ses portes en décembre 2020 en pleine pandémie de la COVID-19. Le Café de rue, une halte de jour, est également situé à cette adresse. En créant des liens avec le réseau d'aide, le Café de rue représente une porte d'entrée dans la trajectoire de services offerts aux personnes en situation ou à risque d'itinérance. Le Refuge et le Café de rue sont sous la gestion du Regroupement des Organismes et Intervenants en Itinérance de Laval (ROIIL). Une entente de prêt à usage a été signée entre la Ville de Laval et l'organisme fiduciaire pour que ces services en itinérance puissent se déployer dans le bâtiment municipal.



© ROIIL



Étant donné que 65 % des personnes en situation d'itinérance visible en 2022 au Québec se trouvaient dans les régions administratives du Grand Montréal, dont 47 % dans l'agglomération de Montréal, cet enjeu doit être réfléchi à l'échelle métropolitaine. Cette perspective métropolitaine est d'autant plus importante que les intervenants constatent une mobilité géographique significative des personnes en situation d'itinérance entre les ressources, entre le centre-ville de Montréal et les quartiers en périphérie et entre les secteurs du Grand Montréal<sup>14</sup>. La présence de terminus de métro et d'autobus qui relient les quartiers ou les villes au centre-ville de Montréal participe à ce phénomène de vases communicants. Des progrès ont été réalisés ces dernières années, à l'échelle de certains arrondissements et villes, afin d'offrir un accès aux ressources plus étendu sur le territoire. Cela permet aux intervenants de rejoindre les personnes en situation ou à risque d'itinérance là où elles se trouvent, plutôt que celles-ci aient à se déraciner pour trouver des services. Cependant, la hausse du nombre de personnes en situation d'itinérance, ces dernières années, engendre un achalandage accru dans les ressources de l'ensemble des secteurs du Grand Montréal.

<sup>12</sup> Ville de Laval. *Consultations prébudgétaires 2024-2025*, Laval, 2024.

<sup>13</sup> ROIIL. *Bilan annuel d'activités 2023-2024*, Laval, 2024.

<sup>14</sup> Cette mobilité géographique est évoquée dans le *Plan d'action régional et communautaire intégré de Laval (2022)* et le *Plan d'action régional et communautaire intégré sur l'itinérance en Montérégie (2021-2026)*.

## L'ITINÉRANCE CHEZ LES PERSONNES AUTOCHTONES

Il y avait en 2021, dans la région métropolitaine de Montréal, 46 085 personnes qui avaient une identité autochtone<sup>15</sup>, soit 22 % de l'ensemble des personnes se déclarant comme Autochtones au Québec. À Montréal, ce sont 16 675 personnes qui s'identifiaient comme Autochtones, soit 0,9 % de la population totale de l'agglomération (contre 0,7 % en 2016)<sup>16</sup>. Parmi les personnes en situation d'itinérance dans l'agglomération, la proportion de personnes qui s'identifiaient comme Autochtones était beaucoup plus élevée, soit 13 %.

Les personnes en situation d'itinérance qui s'identifient comme Autochtones sont particulièrement présentes en itinérance cachée, dans les lieux extérieurs et dans les refuges d'urgence, et le sont significativement moins dans les autres types de services d'hébergement<sup>17</sup>. Elles sont aussi proportionnellement plus nombreuses que les Allochtones à avoir vécu leur premier épisode d'itinérance il y a plus de 10 ans.

La surreprésentation des personnes autochtones parmi la population itinérante est intimement liée aux impacts historiques et continus de la colonisation<sup>18</sup>. Les traumatismes intergénérationnels liés à l'héritage des pensionnats et aux politiques d'assimilation contribuent à d'autres facteurs complexes et croisés de précarité (chômage, faible niveau

d'éducation, toxicomanie, précarité résidentielle, etc.). Par ailleurs, le manque de services essentiels, tels que les hôpitaux, le soutien en toxicomanie ou les établissements d'enseignement, dans de nombreuses communautés des Premières Nations et des Inuits oblige plusieurs personnes autochtones à se déplacer vers les centres urbains. Le manque de soutien pour naviguer dans le système de services publics est un facteur qui contribue à augmenter le risque d'itinérance.

Un rapport publié en avril 2024 du Réseau de la communauté autochtone de Montréal compte une quarantaine de recommandations pour les différents ordres de gouvernements et pour les organismes communautaires afin de prévenir et de réduire l'itinérance chez les Autochtones à Montréal<sup>19</sup>. En matière de logement, les auteurs du rapport recommandent la création de davantage de logements supervisés avec des services intégrés, comme des programmes d'accès à la consommation de substances supervisée, et de logements de transition pour les personnes autochtones qui sortent de programmes de traitement et d'incarcération. De façon plus générale, on y mentionne le besoin de programmes et de services de logement qui soient adaptés à la taille et aux caractéristiques des ménages autochtones (étudiants, familles, personnes seules, etc.). L'accès à un soutien culturel dans les services et les logements existants, ainsi qu'à des infrastructures facilitant la vie sociale et communautaire des peuples autochtones, sont également préconisés.

<sup>15</sup> Statistique Canada. « [Tableau 98-10-0292-01. Population ayant une identité autochtone selon le genre et l'âge : Canada, provinces et territoires, régions métropolitaines de recensement et agglomérations de recensement](#) », 2023.

<sup>16</sup> Statistique Canada. « [Tableau 98-10-0293-01. Population ayant une identité autochtone selon le genre et l'âge : Canada, provinces et territoires, divisions de recensement et subdivisions de recensement](#) », 2023.

<sup>17</sup> MSSS. *Op. cit.*, 2023.

<sup>18</sup> RÉSEAU de la communauté autochtone à Montréal. *De nos yeux aux vôtres : Un regard attentif sur les réalités des personnes autochtones en situation d'itinérance à Montréal*, Montréal, 2024.

<sup>19</sup> *Ibid.*

## RÉDUIRE ET PRÉVENIR L'ITINÉRANCE, UNE RESPONSABILITÉ COLLECTIVE

La lutte contre l'itinérance est une responsabilité partagée entre les gouvernements du Québec et du Canada.

L'intervention fédérale en matière de lutte à l'itinérance passe principalement par le programme [Vers un chez-soi](#), qui a remplacé en 2018 la Stratégie de partenariats de lutte contre l'itinérance (SPLI) qui existait depuis la fin des années 1990. Cette nouvelle stratégie relevant d'Infrastructure Canada s'ajoute à diverses initiatives de la [Stratégie nationale sur le logement](#) (SNL), qui marquait un réengagement du palier fédéral dans ce domaine après s'être retiré du financement du logement social en 1994.

Le gouvernement du Canada vise à réduire l'itinérance chronique de 50 % d'ici 2028, en misant notamment sur une approche de planification locale et communautaire et sur la mise en place de systèmes d'accès coordonnés afin de donner la priorité aux personnes qui ont le plus besoin d'un logement et de services de soutien.

Par l'intermédiaire de Vers un chez-soi, des fonds d'environ 4 milliards de dollars étaient prévus de 2019 à 2028, dont près de 172 M\$ versés au Québec en vertu d'une entente signée avec le gouvernement du Québec en 2019 et prenant fin en 2024<sup>20</sup>. La région métropolitaine de recensement (RMR) de Montréal obtient environ 66 % des fonds alloués au Québec, sommes qui sont ensuite octroyées en fonction des priorités identifiées dans les cinq plans régionaux en itinérance relevant des centres intégrés de santé et de services sociaux (CISSS) et des centres intégrés universitaires de santé et de services sociaux (CIUSSS).

Le gouvernement du Canada a annoncé 1 milliard de dollars supplémentaires en avril 2024 pour stabiliser le financement de Vers un chez-soi jusqu'en 2028, de même que 250 M\$ pour développer des solutions au problème des campements et de l'itinérance hors refuge<sup>21</sup>. Pour obtenir sa part de ce financement, le gouvernement du Québec devra réaliser des investissements égaux à ceux du gouvernement du Canada.

<sup>20</sup> Gouvernement du Canada et gouvernement du Québec. *Entente Canada-Québec concernant Vers un chez-soi 2019-2024*.

<sup>21</sup> Gouvernement du Canada. Budget de 2024 : *Une chance équitable pour chaque génération*, avril 2024.



Au Québec, le gouvernement s'est doté en 2014 d'une Politique nationale en itinérance, qui s'est traduite par deux plans interministériels, dont le plus récent couvre la période 2021-2026, soutenu par un cadre financier initial de près de 280 M\$ provenant de divers ministères et organismes gouvernementaux, mais surtout du ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS).

### PLANIFICATION RÉGIONALE

À l'échelle régionale, la planification des interventions se décline à travers des plans d'action régionaux et communautaires intégrés en itinérance, orchestrés par les CISSS et les CIUSSS en collaboration avec les municipalités et le réseau communautaire. Sur le territoire métropolitain, cinq plans sont en vigueur.

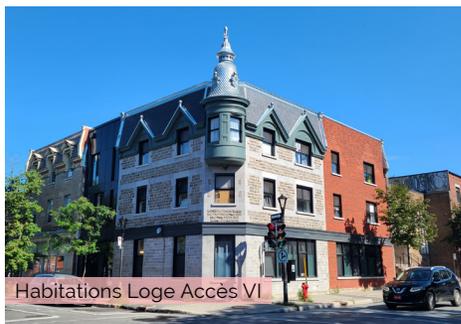
De son côté, la CMM s'est dotée de deux plans d'action en logement social et abordable (PAMLSA) depuis 2009, en plus de consacrer entre 30 et 50 % de son budget annuel au Fonds du logement social. En 2022, la CMM a également adopté sa toute première politique en habitation qui compte six objectifs dont le principal est d'assurer un financement suffisant et prévisible du logement social. L'élaboration d'une stratégie métropolitaine en itinérance est liée à l'objectif de la CMM que chaque ménage ait accès à un logement décent.



## LE FONDS DU LOGEMENT SOCIAL MÉTROPOLITAIN

La CMM a constitué et gère depuis 2003 un Fonds du logement social métropolitain qui est alimenté par les quotes-parts des 82 municipalités du territoire en fonction de leur potentiel fiscal respectif. Ce fonds permet notamment à la CMM de rembourser aux municipalités et aux offices d'habitation de son territoire la contribution de base qui est exigée dans le cadre des programmes du gouvernement du Québec pour la construction d'unités de logement social, communautaire et abordable. La CMM rembourse également aux offices municipaux d'habitation (OMH) la part des municipalités dans le programme de supplément au loyer Québec (PSLQ), qui permet aux personnes à faible revenu d'avoir un loyer qui ne dépasse pas 25 % de leur revenu.

Plusieurs projets soutenus par la CMM via le remboursement de la part des villes dans les programmes provinciaux s'adressent aux personnes ayant vécu une situation d'itinérance. Parmi les exemples récents, il y a le projet de logement Pie-IX de la Mission Old Brewery à Montréal. Ce projet, actuellement en construction, créera 27 nouveaux logements permanents réservés aux personnes de 50 ans et plus en situation d'itinérance ou à risque de le devenir. Ces logements seront adaptés et accessibles aux



personnes à mobilité réduite. Les Habitations Loge Accès VI dans le quartier Hochelaga-Maisonneuve est un autre projet inspirant qui a été inauguré en juillet 2024. La rénovation d'un immeuble patrimonial a permis de créer 10 studios et 5 appartements destinés à des personnes à risque d'itinérance. La Société d'habitation populaire de l'Est de Montréal (SHAPEM) est propriétaire de l'immeuble, alors que la Mission Old Brewery en assure la gestion communautaire.

À Longueuil, 84 nouvelles unités de logement social pour des personnes à risque d'itinérance ou ayant vécu une telle situation verront le jour d'ici 2025 grâce au projet Un toit pour tous d'Habitation communautaire Longueuil (HCL). Un refuge temporaire pour les personnes en situation d'itinérance, qui se trouvait déjà sur le site du projet, a été relocalisé dans un immeuble municipal réaménagé à cette fin à une distance d'un kilomètre de là.



© Ville de Longueuil

Deux projets des Ressources communautaires ACJ+ à Saint-Eustache, les Habitations Autour de toit et Le Préfixe, accorderont un répit et de nouvelles opportunités à des personnes vulnérables. Alors que le premier vise une offre de logements transitoires pour des personnes en situation d'itinérance ou à risque de le devenir, le second accueille des jeunes de 12 à 17 ans devant être hébergés temporairement en raison de conflits familiaux.

D'autres projets bénéficient du Fonds du logement social métropolitain dans le cadre du programme de supplément au loyer. C'est le cas du projet KWÉ 55, un immeuble de 31 studios destinés à des personnes à risque d'itinérance à Châteauguay, auquel la CMM contribue via le PSLQ. Ce projet de la Fédération régionale des OSBL d'habitation de la Montérégie et de l'Estrie (FROHME) a été réalisé en partenariat avec la nation Mohawk de Kahnawake. Un minimum de cinq studios sont offerts aux personnes issues de la communauté, située à proximité. De surcroît, l'immeuble se trouve dans une aire TOD, ce qui facilite les déplacements des locataires en transports en commun.

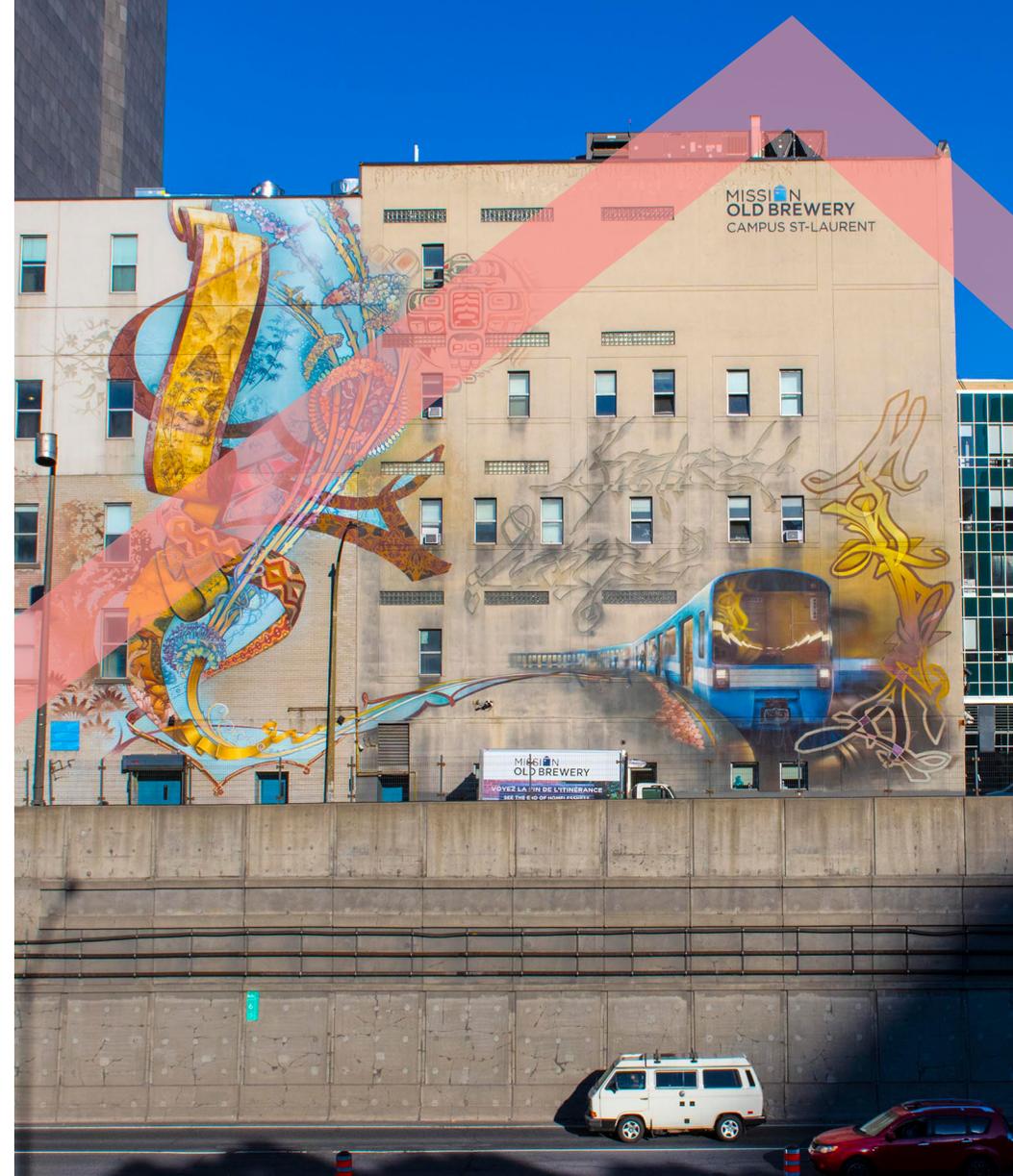
Bien qu'elles n'aient pas de responsabilité officielle en matière d'itinérance, les municipalités ont des compétences qui touchent à cet enjeu, notamment par l'entremise de la sécurité, de la salubrité et de l'entretien des infrastructures publiques.

L'intervention des services municipaux est diversifiée et a une incidence sur la trajectoire et la qualité de vie des personnes en situation d'itinérance. Les municipalités sont également des acteurs de premier rang pour contribuer à une meilleure cohabitation entre les personnes en situation d'itinérance, les résidents et les commerçants. Face à l'ampleur grandissante de la crise de l'itinérance sur leur territoire, certaines municipalités ont assumé ces dernières années des responsabilités qui appartiennent aux paliers provincial et fédéral, comme le financement et la mise à disposition des espaces de refuges temporaires.

En septembre 2023, l'Union des municipalités du Québec (UMQ) a réuni plus de 400 acteurs jouant un rôle dans la prévention et la lutte contre l'itinérance dans le cadre du Sommet sur l'itinérance. Une *Déclaration de réciprocité concernant le nouveau partenariat entre le gouvernement du Québec et les gouvernements de proximité* était signée trois mois plus tard, confirmant notamment la volonté de ces différents paliers à travailler ensemble pour réduire et prévenir l'itinérance<sup>22</sup>.

Certaines municipalités sont déjà actives dans l'intégration d'objectifs relatifs à l'itinérance à leurs outils de planification. Le Plan d'action solidarité, équité et inclusion 2021-2025 de la Ville de Montréal, par exemple, comprend des mesures qui ciblent les personnes en situation d'itinérance. De son côté, la Ville de Longueuil a adopté en janvier 2024 un Cadre de référence et un Plan d'action de lutte à l'itinérance.

Parties prenantes incontournables des plans d'action régionaux communautaires en itinérance, les organismes communautaires sont en première ligne pour soutenir et accompagner les personnes en situation d'itinérance ou à risque de le devenir. Ils offrent entre autres des services en matière de logement d'urgence, d'aide alimentaire et de soutien administratif et psychologique. Le milieu communautaire joue un rôle prépondérant en matière de prévention et de lutte à l'itinérance et son expertise est précieuse pour les municipalités, pour la CMM et pour les autres acteurs gouvernementaux.



© Judith Grandy / flickr.com

<sup>22</sup> Gouvernement du Québec. *Déclaration de réciprocité concernant le nouveau partenariat entre le gouvernement du Québec et les gouvernements de proximité*, Québec, 2023.

## VISION MÉTROPOLITAINE

**« C'est la collectivité québécoise tout entière qui doit se sentir interpellée par le phénomène de l'itinérance. Il revient en effet à chacun de nous de poser des gestes de solidarité et d'ouverture qui donneront l'assurance aux personnes en situation ou à risque d'itinérance qu'elles sont soutenues par leur communauté.<sup>23</sup>»**

La Stratégie métropolitaine en itinérance s'inscrit en continuité des travaux de planification réalisés dans le passé, notamment le Plan d'action métropolitain en logement social 2015-2020 (PAMLSA) et, plus récemment, la Politique métropolitaine d'habitation, qui abordent aussi l'enjeu de l'itinérance. Or, dans le contexte de double crise du logement et de l'itinérance actuelle, il s'avérait important d'approfondir la compréhension du phénomène à l'échelle métropolitaine et de préciser les moyens dont dispose la CMM afin d'appuyer les efforts de lutte et de prévention de l'itinérance dans le Grand Montréal.

### LA STRATÉGIE MÉTROPOLITAINE EN ITINÉRANCE S'APPUIE SUR TROIS PRINCIPES :

1. Un toit pour tous et toutes dans des milieux de vie inclusifs.
2. Une approche métropolitaine et des partenaires solidaires.
3. Des connaissances collectives à développer et à mutualiser pour mieux intervenir et prévenir.

Bien que les solutions soient multiples et doivent s'adapter aux diverses réalités humaines, la prévention de l'itinérance et la sortie de la rue des personnes qui y vivent actuellement passent inévitablement par la combinaison d'un accès financier à un logement décent et par un accompagnement adapté.

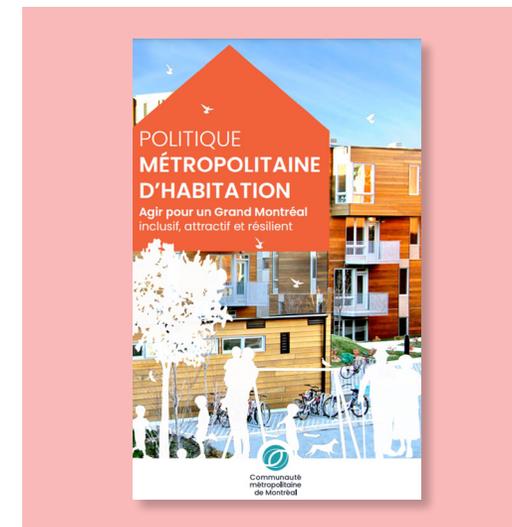
La CMM aspire à ce que chaque ménage ait accès à un logement sain et sécuritaire et puisse vivre dans des milieux de vie complets et inclusifs. Cela est d'autant plus important alors que la CMM multiplie les efforts pour favoriser la transition écologique du Grand Montréal. Les phénomènes météorologiques liés aux changements climatiques sont de plus en plus

fréquents et ont des impacts qui affectent particulièrement les populations les plus vulnérables, dont celles vivant dans des logements précaires ou en situation d'itinérance<sup>24</sup>. Il importe donc de prendre tous les moyens requis pour prévenir durablement le phénomène de l'itinérance.

L'itinérance est un enjeu de portée métropolitaine du fait qu'elle concerne l'ensemble des secteurs du Grand Montréal et ne peut être traitée uniquement par une action locale. La CMM entend soutenir une approche concertée au niveau métropolitain et apporter sa contribution, au regard des champs de compétences qui sont les siens, à l'effort collectif requis pour réduire et prévenir l'itinérance.

Enfin, la compréhension des enjeux associés à l'itinérance à une échelle locale, régionale et métropolitaine est nécessaire pour mieux identifier et prioriser les interventions à déployer et pour être en mesure de mobiliser tous les acteurs.

La CMM identifie quatre grandes actions de portée métropolitaine qu'elle entend mettre en œuvre pour contribuer aux efforts collectifs visant à apporter des solutions durables à la crise de l'itinérance. Ces actions tiennent compte des rôles et des responsabilités de la CMM et sont réfléchies en cohérence avec les objectifs et les actions de la Politique métropolitaine d'habitation (PMH) ainsi qu'en complémentarité avec le cadre de gouvernance existant.



<sup>23</sup> Gouvernement du Québec. *Ensemble pour éviter la rue et en sortir - Politique nationale de lutte à l'itinérance*, Québec, 2014, p. 4.

<sup>24</sup> Préfontaine, Ariane. *Impacts différenciés des effets des changements climatiques ainsi que des solutions d'adaptation sur les personnes en situation d'itinérance*, Montréal, Observatoire québécois des inégalités, 2024.

# ACTION 1

## SOUTENIR LE DÉVELOPPEMENT DE LOGEMENTS SOCIAUX ET ABORDABLES CONTRIBUANT À PRÉVENIR L'ITINÉRANCE

### 1.1 FINANCER DES PROJETS ET DES PROGRAMMES D'HABITATION VISANT LES PERSONNES EN SITUATION OU À RISQUE D'ITINÉRANCE

Les logements sociaux et communautaires agissent comme premiers remparts pour la prévention de l'itinérance, qui comprend une diversité de mesures dont les logements d'urgence et de transition, les maisons de chambres et les logements permanents. Le logement constitue d'ailleurs le premier axe de la Politique nationale de lutte à l'itinérance.

Le Fonds du logement social métropolitain constitue un modèle unique au Québec et au Canada. Ce fonds assure un partage équitable du financement du logement social et communautaire à l'échelle métropolitaine. La CMM participe donc au financement d'environ 28 000 logements sociaux publics et de 15 000 suppléments au loyer. Ce sont également plus de 21 000 logements en coopératives et OBNL d'habitation qui ont vu le jour, dans les 20 dernières années, avec la participation financière de la CMM.

À l'automne 2023, le gouvernement du Québec a annoncé le financement de 8 000 logements sociaux et abordables, dont 500 visant les personnes en situation d'itinérance, dans la foulée d'une entente de 1,8 milliard \$ avec le gouvernement du Canada. Ces projets, qui seront développés avec le Programme d'habitation abordable Québec (PHAQ), exigent des contributions municipales, lesquelles sont remboursées par la CMM.

La CMM s'attend à obtenir sa juste part de ces fonds considérant que plus de 60 % des ménages ayant des besoins impérieux de logements demeurent dans le territoire métropolitain et que près de 65 % des personnes dénombrées en situation d'itinérance visible se retrouvent dans les régions administratives du Grand Montréal. Il importe aussi que le financement des unités visant les personnes en situation d'itinérance soit affecté non seulement à des logements de transition et d'urgence, mais également à des logements permanents avec accompagnement, dont la pénurie est constatée dans tous les secteurs du Grand Montréal. Ces annonces ne doivent d'ailleurs qu'être le début d'un vaste chantier permettant d'ajouter 3 000 logements sociaux ou abordables par année dans le Grand Montréal, dont 15 % devraient être destinés aux personnes à risque ou en situation d'itinérance. Le financement de la Société d'habitation du Québec (SHQ) alloué au logement abordable et social doit impérativement être accompagné des investissements conséquents du MSSS sur le plan du soutien communautaire. Une offre répondant plus spécifiquement aux besoins des populations autochtones doit aussi être développée et accompagnée d'un soutien communautaire culturellement adapté.

Les 8 000 logements annoncés en 2023 devraient se traduire par des contributions métropolitaines de l'ordre de 350 M\$ d'ici 2028, dont près de 50 M\$ spécifiquement pour des projets destinés aux personnes en situation ou à risque d'itinérance.

Ces sommes s'ajoutent aux prévisions pour les projets déjà annoncés, en plus du financement affecté au déficit d'exploitation des habitations à loyer modique (HLM) et des PSL.

La CMM planifiera une stratégie de financement visant à garantir la disponibilité des fonds en vue de cette accélération projetée des contributions municipales au cours des prochaines années.

### **CONTINUUM HÉBERGEMENT-LOGEMENT EN ITINÉRANCE : QUELQUES DÉFINITIONS**

#### **Hébergement d'urgence**

« Logement de courte durée (une nuit à quelques semaines), de type dépannage ou de type refuge pour personne vivant avec un trouble de santé mentale, personne victime de violence, personne en situation d'itinérance ou à risque de le devenir, personne ayant un trouble lié à l'usage de substances, personne en difficultés familiales, personne avec des troubles de comportement ou personne réfugiée.<sup>25</sup>»

#### **Logement de transition**

« Logement qui permet une démarche de réintégration sociale et d'autonomie d'une personne vers un logement permanent. Pour occuper un tel logement, une personne doit signer un contrat de vie dans lequel elle s'engage dans une démarche de prise en charge personnelle, de réorganisation de vie ou d'insertion sociale. Ce logement lui permet de développer certaines des habiletés nécessaires à sa prise en charge ou lui assure la sécurité et les conditions de vie qui lui permettent de se concentrer sur cette démarche.<sup>26</sup>»

## **1.2 DEMANDER AU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC D'ACCROÎTRE ET DE PÉRENNISER LE FINANCEMENT DU SOUTIEN COMMUNAUTAIRE EN LOGEMENT**

Bien que l'accès à un logement abordable soit essentiel pour réduire et prévenir l'itinérance, l'accompagnement des personnes pour favoriser leur réaffiliation sociale et leur stabilisation résidentielle est tout autant crucial. Cet accompagnement repose notamment sur une grande variété d'organismes communautaires qui œuvrent au quotidien à offrir des services expertisés, humains et personnalisés tenant compte des multiples visages des personnes en situation ou à risque d'itinérance.

Le soutien communautaire en logement social et communautaire (SCLSC) vise l'accompagnement social des locataires qui présentent différents facteurs de vulnérabilité en plus d'avoir de faibles revenus. Le SCLSC recouvre un ensemble d'actions pouvant aller « de l'accueil à la référence, en passant par l'accompagnement auprès de services publics, la gestion des conflits entre locataires, l'intervention en situation de crise, la gestion du bail, du soutien ponctuel, le soutien au comité de locataires et aux autres comités et l'organisation d'activités communautaires<sup>27</sup>». Certaines pratiques de SCLSC s'adressent spécifiquement à des personnes auparavant sans domicile fixe ou à risque d'itinérance.

Il est démontré que le soutien communautaire en logement social et communautaire contribue à la stabilisation résidentielle des personnes itinérantes ou à risque de le devenir et crée un milieu de vie favorisant leur réinsertion sociale<sup>28</sup>. Sans cette aide, certaines personnes plus vulnérables ne pourraient pas emménager ou continuer à résider dans un logement. Ce soutien permet de prévenir ou d'éviter l'aggravation des problèmes sociaux ou de santé de ces personnes. Il permet également de développer leur pouvoir d'agir et leur sentiment d'appartenance à un milieu de vie.

Malgré l'adoption d'un nouveau Cadre de référence sur le soutien communautaire en logement social (2022), on constate un manque de ressources accordées au soutien communautaire en logement social et communautaire. L'enveloppe disponible annuellement pour le soutien communautaire en logement social et communautaire totalise un peu plus de 8 M\$. À titre de référence, les regroupements d'organismes en logement social et communautaire estiment en 2024 que les besoins réels seraient maintenant de quelque 50 M\$ annuels<sup>29</sup>.

<sup>25</sup> Société d'habitation du Québec, *Programme d'habitation abordable Québec, Cadre normatif 2021-2024*, 2024, p.2.

<sup>26</sup> *Ibid.*

<sup>27</sup> Gouvernement du Québec, *Cadre de référence sur le soutien communautaire en logement social et communautaire*, Québec, 2022, p. 8.

<sup>28</sup> *Ibid.*

<sup>29</sup> RQOH, *Mémoire du Réseau québécois des OSBL d'habitation à l'occasion des consultations prébudgétaires du gouvernement du Québec*, Montréal, février 2024

En plus du SCLSC, il existe d'autres formes de placement et d'accompagnement en logement, tel que l'approche stabilité résidentielle avec accompagnement (SRA). Les programmes SRA, définis par l'entente Québec-Canada sur la Stratégie des partenariats de lutte contre l'itinérance (SPLI), visent les personnes en situation d'itinérance chronique ou épisodique et rejoignent une diversité de populations (jeunes en difficulté, femmes victimes de violence, nouveaux arrivants et réfugiés, etc.)<sup>30</sup>. L'objectif est de permettre à ces personnes d'entrer rapidement en logement et de fournir un accompagnement et un soutien pour favoriser la stabilité résidentielle.

Des sommes ont été réservées, via les établissements du réseau de la santé et des services sociaux, à des projets de soutien en logement dans le cadre des plans régionaux intégrés en itinérance. Par exemple, dans le cadre du Plan concerté montréalais en itinérance 2021-2026, 30 M\$ ont été alloués à l'accompagnement en logement. Ces sommes ont pu financer l'intervention sociale, mais aussi des équipements et des frais de déménagement et de relocalisation.

Alors que le nombre de personnes en situation d'itinérance ou présentant d'autres besoins particuliers en logement augmente rapidement et que la crise du logement perdure, la CMM entend continuer à utiliser les différents canaux dont elle dispose pour demander que l'aide financière gouvernementale accordée pour le soutien en logement aux organismes communautaires et aux gestionnaires de logements sociaux soit augmentée et pérennisée. Ce financement devrait être attaché dès le départ avec les projets de logements visant les personnes en situation ou à risque d'itinérance.

### **1.3 ASSURER UN SUIVI DES PROGRAMMES ET DES INTERVENTIONS GOUVERNEMENTALES ET LEURS RETOMBÉES EN MATIÈRE DE LUTTE CONTRE L'ITINÉRANCE**

Depuis quelques années, on assiste au Québec à une importante transformation de l'écosystème de financement du logement social et communautaire, dont le remplacement du programme AccèsLogis par le PHAQ en est la plus importante manifestation.

Par sa contribution financière aux projets du programme AccèsLogis, la CMM a soutenu, depuis sa création, la réalisation de plus de 4 300 logements destinés aux populations ayant

des besoins particuliers en habitation, notamment les personnes en situation d'itinérance ou à risque. La cadence de réalisation des projets avait toutefois grandement diminué au cours des dernières années, notamment en raison du sous-financement et de la non-indexation du programme.

Au PHAQ s'ajoutent maintenant des ententes avec des partenaires tels Desjardins, le Fonds FTQ et, plus récemment, Mission Unitaires pour financer le logement social et abordable.

Toutefois, à ce jour, les résultats du PHAQ tardent à se concrétiser, notamment parce que les montants alloués permettent difficilement de boucler le montage financier des projets dans le contexte de l'augmentation rapide des coûts de construction et des taux d'intérêt élevés. Les organismes développeurs doivent souvent multiplier les recherches de financement, augmentant par conséquent les délais et les coûts de réalisation, un frein supplémentaire pour les projets visant les personnes en situation d'itinérance, généralement développés par des OBNL d'habitation. Il importe donc de disposer d'un programme public autosuffisant et disposant d'un financement prévisible et pérenne pour assurer une réalisation plus efficace et rapide des projets développés, notamment ceux visant les populations les plus vulnérables.

Par ailleurs, avec cette nouvelle offre de financement gouvernementale, il faut s'assurer qu'une part des sommes soit réservée pour des projets pour les personnes en situation ou à risque d'itinérance. Mais, avant tout, ces programmes doivent être adaptés aux réalités des organismes qui développent ces projets et aux populations qui y habiteront. Or, le PHAQ pose plusieurs difficultés à cet égard qui devront être aplanies.

Enfin, la CMM rappelle la nécessité que le financement s'inscrive dans une vision à long terme et qu'il offre une plus grande prévisibilité à l'ensemble des parties prenantes.

La CMM assurera une vigie et une analyse stratégique en continu du système de financement du logement social et de ses impacts particuliers pour l'offre visant les populations les plus vulnérables, et elle formulera des recommandations s'appuyant sur les réalités du terrain aux gouvernements supérieurs lorsque nécessaire.

<sup>30</sup> CREMIS. *L'approche globale en accompagnement résidentiel. Un projet portant sur les différentes pratiques en accompagnement résidentiel des populations en situation d'itinérance ou à risque au Québec*, Montréal, 2019.

## **ACTION 2**

### **COLLABORER POUR ACCROÎTRE LE FILET SOCIAL ET AMÉLIORER LE SOUTIEN AUX POPULATIONS VULNÉRABLES**

#### **2.1. POURSUIVRE LES ACTIONS STRATÉGIQUES EN MATIÈRE DE DROIT AU LOGEMENT**

Le droit au logement est reconnu dans le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels des Nations Unies. Le Canada et le Québec y adhèrent et disposent de différents outils législatifs pour le déployer, en plus de leurs politiques et programmes destinés au logement social.

Par exemple, le gouvernement du Canada s'est engagé en 2019 à la réalisation progressive du droit à un logement convenable dans le cadre de la Stratégie nationale sur le logement (SNL) et a créé des organismes consultatifs mandatés pour veiller à cet engagement, tels le Conseil national de logement et la défenseure fédérale du logement. La SNL reconnaît l'objectif d'éliminer l'itinérance chronique et impose des obligations aux agences fédérales comme la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL).

Au Québec, le droit au logement est notamment protégé par la Charte des droits et libertés de la personne. Le Tribunal administratif du logement est l'une des institutions clé à cet effet en encadrant les droits et obligations des locataires et propriétaires en matière de logement.

Le plus récent rapport de dénombrement de l'itinérance visible a établi un lien direct entre la hausse des expulsions et l'augmentation de l'itinérance, reflétant la grande fragilité de ce droit pour de nombreux ménages du Grand Montréal, particulièrement les locataires à faible revenu.

La CMM défend depuis plusieurs années l'importance de mieux encadrer les hausses de loyer abusives et les reprises de logement malveillantes. Des solutions en ce sens ont été proposées dans la Politique métropolitaine d'habitation, ou, plus récemment, lors des consultations menant à l'adoption du projet de loi 31, loi modifiant diverses propositions législatives en matière d'habitation.

Le tout récent projet de loi 65, limitant le droit d'éviction des locataires et renforçant la protection des locataires âgés, est un pas dans la bonne direction pour protéger les locataires, particulièrement les plus vulnérables, dans le contexte de la crise du logement. Par ailleurs, la mise en place d'un registre des loyers par le gouvernement du Québec serait une avenue à

préconiser pour assurer une plus grande transparence du marché locatif, notamment afin de prévenir les hausses de loyer abusives. Rappelons que le gouvernement du Québec dispose d'un outil à peu de frais qui pourrait faciliter une prise de position claire sur le respect des obligations des propriétaires et des locataires.

La CMM poursuivra ses actions stratégiques et collaborera avec les acteurs mobilisés par ces enjeux afin de renforcer le droit au logement dans le Grand Montréal, notamment pour protéger les ménages les plus vulnérables et réduire les risques que ceux-ci ne se retrouvent à la rue.

## 2.2. SOUTENIR, PROMOUVOIR ET DÉVELOPPER LE SERVICE 211 GRAND MONTRÉAL

La CMM soutient depuis 2018 le service 211 Grand Montréal assuré par le Centre de Référence du Grand Montréal (CRGM). Ce service contribue à combattre la pauvreté et l'exclusion sociale, en permettant aux gens aux prises avec des besoins sociaux non urgents d'être informés rapidement sur les ressources sociocommunitaires de proximité qui leur viendront en aide, et donc de pouvoir trouver les solutions pour se sortir d'une situation précaire.

Ce service bénéficie tant à la population qu'aux organismes des municipalités participantes du Grand Montréal leur permettant d'accéder à un service centralisé d'information et de référence vers les quelque 8 000 ressources sociocommunitaires de la région métropolitaine. Ce service régional, qui est complémentaire aux services locaux comme le Centre de service

311 à Montréal ou le Portail solidaire dans la MRC Les Moulins, facilite ainsi le référencement vers les ressources d'hébergement pour les personnes sans logement. Les requêtes en lien avec le logement occupent d'ailleurs le premier rang des besoins exprimés en 2023 (20,2 %), suivi de l'alimentation (16,4 %).

Le 211 Grand Montréal gagne en notoriété auprès du grand public et est devenu un partenaire important pour les municipalités, notamment lors de la pandémie, mais aussi dans le contexte des interventions « 1er juillet » mises sur pied par de nombreuses municipalités et offices d'habitation pour accompagner les ménages rencontrant des difficultés à se loger.

Le 211 Grand Montréal a multiplié les partenariats contribuant à agir contre l'itinérance, par exemple avec la Mission Old Brewery pour un partage d'informations en temps réel sur les places disponibles dans les refuges et haltes-chaud.

L'ensemble des données recueillies via le 211 Grand Montréal et les instances consultatives qui gravitent autour de ce service alimentent une concertation à l'échelle métropolitaine permettant de mieux comprendre les besoins évolutifs de la population et ceux qui sont non comblés.

La CMM a renouvelé son engagement et son financement au 211 Grand Montréal jusqu'en 2027 pour poursuivre ce service et l'appuiera afin de développer des initiatives ciblées pour mieux soutenir les personnes en situation de vulnérabilité.

## SERVICE 211 GRAND MONTRÉAL



## LE CONTINUUM DE SERVICES AUX PERSONNES EN SITUATION OU À RISQUE D'ITINÉRANCE

L'intervention en itinérance repose sur une vaste constellation d'organismes communautaires qui opèrent différentes ressources d'aide sur le territoire. Selon le répertoire du 211 Grand Montréal, on compte 441 ressources communautaires pour les personnes en situation d'itinérance dans la CMM.

Ces dernières années, non seulement le nombre de personnes en situation d'itinérance est en augmentation, mais les situations de vulnérabilités sont de plus en plus complexes. Les problématiques de santé mentale et les risques liés à la consommation de drogues sont importants, nécessitant des interventions plus délicates et soutenues. Les impacts de cette crise multifactorielle se font sentir notamment au niveau de la cohabitation dans l'espace public.

Pour être en mesure de répondre aux besoins des personnes vulnérables de jour comme de nuit, et ce, sept jours sur sept, le réseau communautaire d'aide d'urgence devra être mieux soutenu financièrement. Les besoins sont particulièrement criants en ce qui concerne le développement et la pérennisation des infrastructures requises pour offrir des lieux d'accueil adéquats.

Par ailleurs, l'accès à des soins de santé physique et mentale doit être facilité pour les personnes en situation ou à risque d'itinérance. Les personnes autochtones doivent également avoir accès à des soins culturellement sécuritaires. Ces services de santé doivent être complémentaires et en appui à l'offre de services communautaires.



# ACTION 3

## PRODUIRE ET PARTAGER DES CONNAISSANCES EN MATIÈRE D'ITINÉRANCE, DE VULNÉRABILITÉS SOCIALES ET ÉCONOMIQUES ET D'ACCÈS AU LOGEMENT DANS LE GRAND MONTRÉAL

### 3.1. RASSEMBLER ET DIFFUSER LES DONNÉES AFIN DE SUIVRE L'ÉVOLUTION DES ENJEUX

Pour mieux comprendre les défis auxquels sont confrontées les personnes en situation d'itinérance dans les différents secteurs du Grand Montréal, pour cibler les trous de services et pour que les municipalités puissent ajuster leurs actions afin d'offrir des milieux de vie solidaires et inclusifs, il est important de disposer de données. Grâce à sa collaboration avec différents partenaires et à son suivi des données existantes, la CMM peut rassembler des informations pertinentes pour surveiller l'état des lieux en matière d'itinérance dans le Grand Montréal.

Dans le cadre des activités de l'Observatoire Grand Montréal, la CMM produira régulièrement des publications permettant de faire le portrait de la situation de l'habitation et des dernières données sur l'itinérance dans la région.

Par ailleurs, en partenariat avec la Fondation du Grand Montréal (FGM), la CMM a développé en 2024 une plateforme Web, les Indicateurs vitaux du Grand Montréal, permettant de regrouper un ensemble d'indicateurs stratégiques en lien avec le développement de milieux de vie complets et durables. La plateforme comprend une série d'indicateurs reliés aux vulnérabilités sociales et économiques, notamment la part de la population à faible revenu, la part des ménages locataires avec des besoins impérieux en logement et le nombre de personnes en situation d'itinérance visible. La CMM s'engage à réaliser la mise à jour de ces indicateurs afin de mettre en lumière les vulnérabilités qui touchent le territoire métropolitain et d'effectuer le suivi des cibles qu'elle s'est fixées, notamment en matière de logement social, communautaire et abordable.

De nouveaux projets de recherche concernant l'itinérance seront à surveiller dans les prochaines années compte tenu de leur pertinence pour les administrations municipales. En guise d'exemple, des chercheurs étudient les effets de la crise climatique sur les personnes en situation d'itinérance ou à risque de l'être, ainsi que les impacts des mesures d'adaptation aux changements climatiques sur ces populations<sup>31</sup>. Il serait également important de documenter les besoins en hébergement et en logement des populations autochtones dans le Grand Montréal. La CMM reste à l'affût de nouvelles opportunités de partenariat pour améliorer l'information dont disposent les municipalités sur des enjeux liés à l'itinérance et s'engage à faciliter la diffusion de ces nouvelles connaissances.

<sup>31</sup> Préfontaine, Ariane. *Op. cit.*, 2024.

## L'ITINÉRANCE QUI ÉCHAPPE AUX STATISTIQUES

Force est d'admettre qu'il est difficile de mesurer avec justesse le phénomène de l'itinérance. L'obstacle que représente l'absence d'adresse fixe et le caractère transitoire de l'itinérance rendent celle-ci difficilement mesurable à l'aide d'enquêtes.

Depuis l'adoption de la Politique nationale de lutte à l'itinérance, en 2014, le gouvernement du Québec a déployé des efforts pour documenter l'itinérance visible dans la province. Une étude menée sur une période de 12 mois auprès de plusieurs ressources pour personnes itinérantes (centres d'hébergement, centres de jour, soupes populaires) avait déjà été réalisée en 1996-1997 à Montréal<sup>32</sup>. On y avait recensé près de 13 000 personnes qui avaient été sans domicile fixe pendant au moins une nuit au cours de l'année. En 2015, un nouveau dénombrement était réalisé à Montréal, puis élargi à plusieurs régions du Québec en 2018 et 2022.

Alors que l'exercice de 1996-1997 estimait le nombre de personnes en situation d'itinérance sur une année à Montréal, les dénombrements plus récents mesuraient le nombre de personnes en situation d'itinérance lors d'une nuit précise. En raison de différences méthodologiques, les données des années 90 et les données plus récentes pour Montréal sont donc difficilement comparables. Les résultats des dénombrements récents, pour une nuit donnée, sont certainement inférieurs au nombre réel de personnes ayant connu un épisode d'itinérance au cours de l'année. Cependant, en utilisant

une méthodologie semblable sur plusieurs années et à la grandeur du Québec, les dénombrements de 2018 et de 2022 permettent minimalement de confirmer les grandes tendances. Ces dénombrements alimentent également des portraits, regroupant des données quantitatives et qualitatives sur différents aspects de l'itinérance, produits par le gouvernement du Québec en 2014 (1er portrait) et 2022 (2e portrait).

Par ailleurs, la méthodologie utilisée dans le cadre des exercices de dénombrement de 2018 et de 2022 n'a pas été conçue pour réaliser un portrait exhaustif de l'itinérance cachée. Pour être dénombrées, les personnes en situation d'itinérance cachée devaient être en contact avec des ressources utilisées par les personnes en situation d'itinérance visible. Produire un portrait plus complet de l'itinérance cachée n'est pas sans difficulté<sup>33</sup> et impliquerait de changer la méthodologie utilisée. Malgré ces limites, une mesure, bien qu'imparfaite, de l'itinérance est essentielle pour mieux comprendre les caractéristiques et l'évolution de la population en situation d'itinérance.

Un découpage plus fin des données du dénombrement de l'itinérance visible, disponibles seulement par régions administratives à l'heure actuelle, permettrait de mieux comprendre le phénomène à l'échelle métropolitaine. De plus, l'exercice de dénombrement, au-delà d'une analyse des données administratives des ressources d'hébergement, doit être réalisé sur une base plus régulière. La CMM souhaite collaborer avec ses partenaires pour acquérir des connaissances plus complètes au sujet de l'itinérance dans le Grand Montréal.

<sup>32</sup> Fournier, Louise et al. *Enquête auprès de la clientèle des ressources pour personnes itinérantes des régions de Montréal-Centre et Québec 1998-1999*, volume 1, Institut de la statistique du Québec, 2002

<sup>33</sup> Gravel, Marie-Andrée. *Itinérance cachée : définitions et mesures. Au Québec et à l'international*, Québec, Institut de la statistique du Québec, 2020.



## **ACTION 4**

### **CONTRIBUER AU DÉVELOPPEMENT DE MILIEUX DE VIE COMPLETS ET INCLUSIFS, NOTAMMENT POUR LES PERSONNES EN SITUATION D'ITINÉRANCE**

#### **4.1. RENFORCER LES RÉFLEXES D'INCLUSION ET LA PRISE EN COMPTE DES VULNÉRABILITÉS SOCIALES DANS LA PLANIFICATION MÉTROPOLITAINE**

Seulement 4,1 % de tous les logements – et environ 9 % des logements locatifs – sur le territoire métropolitain sont des logements sociaux et communautaires. Cette offre est loin de répondre aux besoins, alors que près de 200 000 ménages locataires ont un faible revenu et consacrent 30 % et plus de leur revenu au logement, ce qui correspond à 27 % des ménages locataires de la région.

Pour assurer une mixité sociale dans les milieux de vie, il est primordial de se doter de cibles plus ambitieuses en matière de logement social, communautaire et abordable. Plusieurs pays européens ont fait preuve de proactivité dans le développement d'une offre suffisante de logements sociaux qui répond aux besoins des ménages plus vulnérables et favorise des milieux de vie inclusifs. Cette proactivité est non seulement souhaitable, mais nécessaire afin de trouver des solutions à la crise du logement.

À l'automne 2022, la CMM adoptait sa toute première Politique métropolitaine d'habitation, qui mise sur une planification intégrée de l'habitation et de l'aménagement du territoire. La politique propose une série d'actions pour répondre à la pénurie de logements et pour favoriser leur abordabilité. Parmi ces actions, la CMM entend notamment intégrer dans le Plan métropolitain d'aménagement et de développement (PMAD) des cibles de logements sociaux, communautaires et abordables.

Les personnes en situation d'itinérance ou à risque de l'être doivent pouvoir se déplacer en transport actif et collectif afin d'avoir accès aux différentes ressources, de rester en contact avec leurs proches et de cheminer vers une situation de stabilité et d'autonomie. En plus d'accélérer le développement du parc de logements sociaux et communautaires, le PMAD visera à augmenter la proportion de logements présentant un indice élevé d'accessibilité aux transports actifs et collectifs.

Les travaux de révision du PMAD, dont l'entrée en vigueur initiale remonte à 2012, ont été amorcés à l'automne 2022. L'entrée en vigueur du PMAD révisé est prévue pour la fin de l'année 2025 après différentes étapes de consultations débutant à l'automne 2024.

#### 4.2. DOCUMENTER ET PROMOUVOIR LES MEILLEURES PRATIQUES MUNICIPALES EN CE QUI A TRAIT À L'AMÉNAGEMENT DE MILIEUX FAVORABLES AU DÉVELOPPEMENT DES PERSONNES ET AU VIVRE-ENSEMBLE

Le bien-être des communautés passe par des milieux de vie solidaires, inclusifs et sécuritaires. Le principe d'inclusion implique de réaliser des efforts conscients pour lever les obstacles qui nuisent au développement et à la contribution de toutes les personnes. Cela implique notamment de tenir compte des besoins des personnes en situation d'itinérance dans le processus d'aménagement de l'espace public et d'identifier les obstacles potentiels à la cohabitation.

Avec leurs partenaires du réseau de la santé et des services sociaux et des organismes communautaires, les municipalités participent à mettre en place des actions visant un partage plus harmonieux de l'espace public avec les personnes en situation d'itinérance. La Ville de Montréal a déployé depuis 2021 l'équipe mobile de médiation et d'intervention sociale (ÉMMIS) qui agit dans l'espace public pour prévenir et désamorcer des situations qui ont le potentiel de devenir conflictuelles entre les personnes en situation d'itinérance ou de vulnérabilité, les résidents et les commerçants. Les programmes *Prévention Montréal et Itinérance et milieu de vie inclusifs 2023-2025* permettent par ailleurs de financer des projets communautaires qui contribuent à la cohabitation sociale. De son côté, la Ville de Longueuil a mis sur pied, grâce à l'implication de nombreux partenaires, une brigade de la cohésion sociale qui favorise une approche de médiation sociale dans l'espace public. De surcroît, le service de police de l'agglomération a mis en place en 2021 une équipe de proximité pour intervenir auprès de personnes marginalisées ou à risque de l'être (projet RÉSO). Dans plusieurs autres municipalités de la CMM, des séances d'information sont organisées pour contribuer à une plus grande sensibilisation des résidents et des commerces, et pour faciliter la cohabitation entre les personnes en situation d'itinérance et les autres citoyens.

Les préoccupations liées à la cohabitation sociale sont plus que jamais d'actualité. Les campements de personnes en situation d'itinérance sont en progression depuis le début de la pandémie de la COVID-19, et cela à travers le Canada<sup>36</sup>. Des campements se développent dans des municipalités qui n'avaient encore jamais connu pareille situation. La hausse du coût de la vie, la crise du logement et la pression exercée sur les réseaux de santé publique et de services sociaux comptent parmi les raisons de cette augmentation des campements<sup>37</sup>. Différents facteurs peuvent pousser les personnes en situation d'itinérance à passer la nuit dans une tente plutôt que de dormir dans un refuge, notamment le manque de places, les



© Cagkan Sayin / Shutterstock.com

règles et les critères d'admissibilité et le sentiment d'insécurité dans les refuges. Il est difficile d'obtenir un portrait complet du phénomène des campements étant donné leur caractère souvent clandestin et éphémère. Néanmoins, comme le souligne la défenseure fédérale du logement, Marie-Josée Houle, « les campements de personnes en situation d'itinérance au Canada constituent une crise nationale des droits de la personne<sup>38</sup> ».

Les visions des municipalités face à la gestion des campements varient, et plusieurs en sont à développer leur approche. Cependant, afin de viser une cohabitation sociale harmonieuse, le développement d'une offre adaptée de services aux personnes en situation d'itinérance, comprenant entre autres des services plus accessibles en santé et en dépendance en plus d'une offre accrue d'hébergements d'urgence et de logements supervisés, est essentiel. Les municipalités ne disposent pas de tous les pouvoirs et de toutes les ressources pour fournir ces services. Le manque de places dans les ressources, de personnel et de financement communautaire sont des obstacles aux interventions qui visent à répondre adéquatement aux besoins et aux droits fondamentaux des personnes qui passent la nuit dans une tente. Les municipalités auront besoin d'un soutien rehaussé de la part des gouvernements du Canada et du Québec pour faire face à cette crise.

La CMM entend favoriser le partage de meilleures pratiques et le réseautage entre ses municipalités touchées par les défis du partage de l'espace public avec les personnes en situation d'itinérance. Elle s'inspirera également du milieu de la recherche et de modèles testés dans d'autres grandes villes pour documenter les pratiques innovantes en matière d'approches et d'aménagements inclusifs en milieu urbain.

<sup>36</sup> Infrastructure Canada. « [Instantané de données sur l'itinérance : constats de l'Enquête pancanadienne sur les campements de personnes en situation d'itinérance de 2022](#) », s.d.

<sup>37</sup> *Ibid.*

<sup>38</sup> Bureau du défenseur fédéral du logement. *Respect de la dignité et les droits de la personne : Examen des campements de personnes en situation d'itinérance par la défenseure fédérale du logement – Rapport final*. Ottawa, 2024, p. 2.

## INVITATIONS AUX PARTENAIRES GOUVERNEMENTAUX

La Stratégie métropolitaine en itinérance comprend également une série d'invitations aux partenaires gouvernementaux (fédéral, provincial, municipal). L'itinérance étant une compétence partagée, leur engagement est essentiel.



### LA CMM INVITE LE GOUVERNEMENT DU CANADA À :

- ▲ Renforcer ses programmes et mesures en logement social et abordable afin de viser en particulier les ménages les plus vulnérables et à risque d'itinérance, et s'assurer d'une répartition équitable des fonds entre les provinces.
- ▲ Rehausser, pérenniser et assurer une prévisibilité des investissements dans le programme Vers un chez soi, dans le respect d'une approche généraliste et communautaire avec des priorités identifiées localement.
- ▲ Poursuivre et accroître la collecte et la diffusion de données, ainsi que la réalisation d'analyses et d'études pour développer une meilleure compréhension collective du phénomène de l'itinérance.
- ▲ Soutenir les gouvernements et les organisations représentatives des Premières Nations, des Inuits et des Métis pour développer et fournir des logements déterminés par les communautés elles-mêmes et culturellement adaptés à celles-ci, ainsi que des services et des aides connexes notamment pour les populations autochtones en situation d'itinérance en milieu urbain.
- ▲ Assurer, à long terme, les investissements nécessaires afin de préserver la vocation sociale des Habitations à loyer modique (HLM), leur niveau d'abordabilité, la qualité des immeubles ainsi que les interventions de soutien communautaire.

## LA CMM INVITE LE GOUVERNEMENT DU QUÉBEC À :

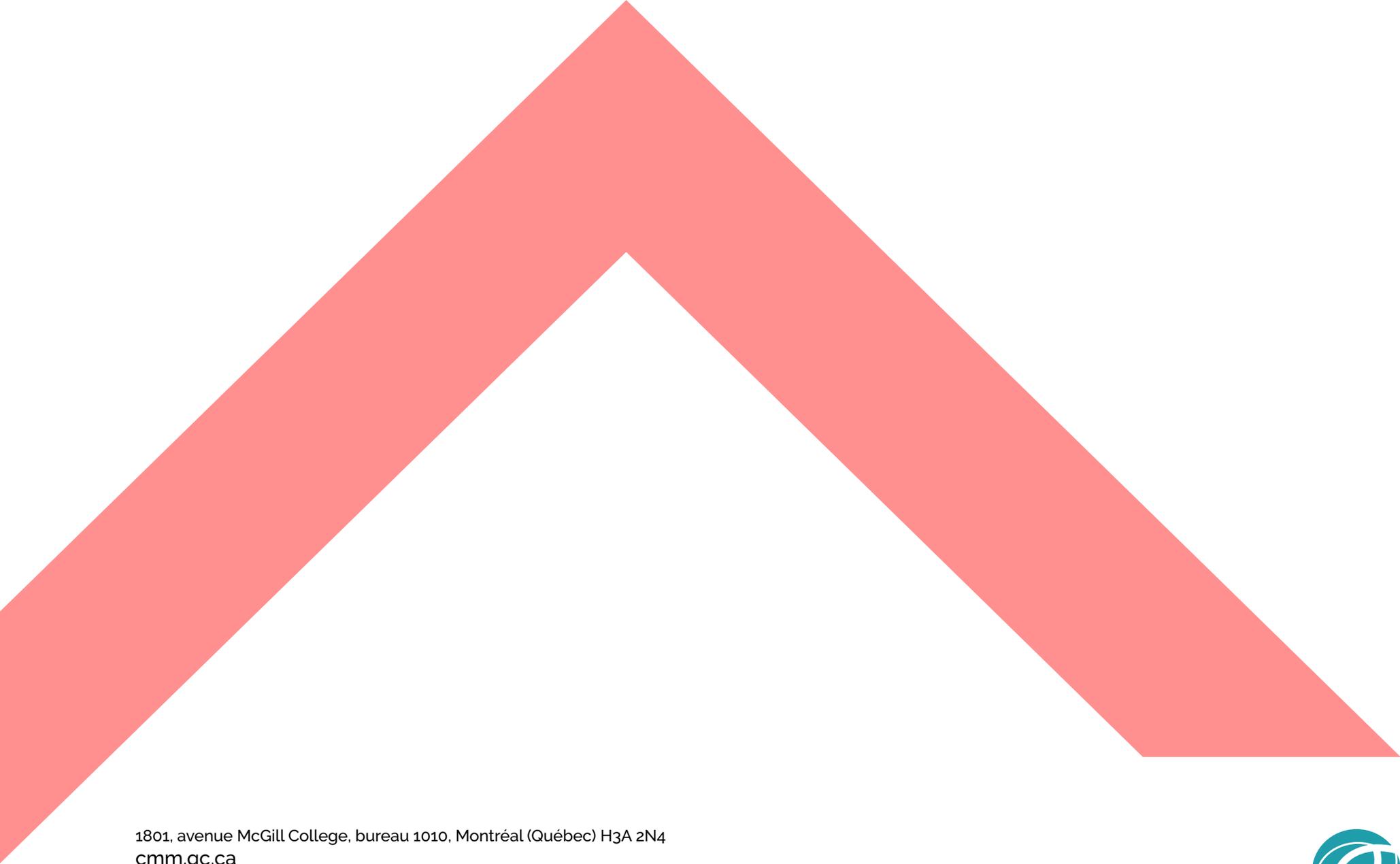
- ▲ Pérenniser, augmenter et planifier à long terme des investissements dans le développement de projets de logement social et abordable, incluant pour les personnes en situation d'itinérance, avec des services d'accompagnement et du soutien communautaire.
- ▲ S'assurer que les programmes et les initiatives de financement en logement social et abordable soient autoportants et adaptés aux réalités des organismes voulant offrir des logements pour les populations les plus vulnérables.
- ▲ Soutenir des initiatives variées qui visent à assurer l'accès et le maintien en logement des personnes en situation d'itinérance ou à risque de l'être.
- ▲ Accroître significativement le financement à la mission des organismes communautaires qui soutiennent les personnes vulnérables ou en situation d'itinérance, particulièrement ceux opérant dans les refuges et autres lieux d'accueil.
- ▲ Soutenir l'établissement et le financement durable à long terme des infrastructures d'hébergement et d'accueil pour les personnes en situation d'itinérance, et veiller à ce que ces installations puissent accommoder les personnes qui ont des besoins spécifiques.
- ▲ Soutenir financièrement le 211 Grand Montréal afin de pérenniser ce service et de le déployer à l'ensemble du territoire québécois.
- ▲ Renforcer le droit au logement par un meilleur encadrement et un contrôle des hausses de loyers abusives et des évictions malveillantes.
- ▲ Pérenniser le financement des équipes, au sein des corps de police municipaux, qui sont spécialisées dans les nouveaux modèles d'intervention basés sur la police de concertation et sur les pratiques mixtes.

- ▲ Poursuivre les efforts visant à faciliter le développement des connaissances et l'accès aux données pour améliorer les décisions et les interventions aux différentes échelles d'action et de concertation (nationale, métropolitaine, régionale, locale).

## LA CMM INVITE LES MUNICIPALITÉS DU GRAND MONTRÉAL À :

- ▲ Contribuer à une réponse concertée et coordonnée, avec les autres paliers de gouvernement et le milieu communautaire, pour rechercher et mettre en œuvre des solutions en cohérence avec la politique nationale de lutte à l'itinérance et avec les plans d'action régionaux et communautaires intégrés en itinérance.
- ▲ Soutenir des projets de logement sociaux et abordables pour offrir un continuum de solutions résidentielles répondant aux besoins de leur population, dont les personnes à risque ou en situation d'itinérance.
- ▲ Favoriser l'implantation de logements sociaux et abordables et de ressources en itinérance à proximité des services essentiels et dans des milieux accessibles en transport actif et collectif.
- ▲ Développer des pratiques inclusives d'aménagement et adopter une approche de médiation en lien avec l'utilisation des espaces publics par les personnes en situation d'itinérance.
- ▲ Développer des stratégies pour freiner l'érosion du parc locatif abordable et des maisons de chambres.





1801, avenue McGill College, bureau 1010, Montréal (Québec) H3A 2N4  
cmm.qc.ca



**Communauté  
métropolitaine  
de Montréal**